

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1270

Artikel: Fonds de commerce et innovations
Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025539>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds de commerce et innovations

RÉFÉRENCES

Carol H., Werner H. (Hrsg), *Städte wie sie wir wünschen*, Zürich, 1949

Meili A., «Fragen der Landesplanung-Landesplanung für die Schweiz», *Die neue Stadt*, Nr. 6/7

(dm) A la fin du moi de mai, le Conseil fédéral a publié son rapport sur les «Grandes lignes de l'organisation du territoire en Suisse». Ce rapport contient beaucoup d'idées anciennes mais aussi quelques innovations.

Dans le cadre de la procédure de consultation ouverte en 1995, nous avons noté le caractère tout à la fois incantatoire et traditionnel du concept de développement du territoire proposé par les autorités fédérales (DP 1210, 1211, 1212). Une première lecture du rapport confirme cette impression puisqu'on retrouve dans ce texte tous les ingrédients habituels de l'aménagement du territoire national. Déjà la consultation de la table des matières confirme ce diagnostic. Découpage et contenu classiques, catalogue de thèmes extraits d'un fonds de commerce très ancien, toiletté et ressorti chaque fois que la crise ébranle l'ordonnancement de la Maison suisse. Rappel des grands principes tels que l'égalité entre les cantons, la solidarité confédérale qui lie l'Arc jurassien, le Plateau, les Préalpes et les Alpes. Affirmation des constantes que sont la beauté des paysages, lacs et rivières, monts et montagnes. Énumération des menaces du béton qui mange la campagne, de l'évolution en tache d'huile des agglomérations, du tourisme incontrôlé qui enlaidit les sites.

Une idée reprise régulièrement

Cette lecture nous conduit en terrain bien connu puisque le rapport se limite à actualiser une idée déjà ancienne, celle de la «décentralisation concentrée», inventée en 1949 par Carol et Werner et reprise régulièrement depuis, notamment dans les conceptions directrices CK-73 ainsi que dans le rapport du Conseil fédéral sur l'aménagement du territoire de 1987. Une idée plus ancienne encore si l'on se réfère au concept de «grande ville suisse largement décentralisée» élaboré au début des années 30 par Armin Meili, l'un des principaux protagonistes des débuts de l'aménagement du territoire en Suisse. Pour Meili il s'agissait de lutter contre la grande ville qui se développe le long des voies de communication et de promouvoir des villes satellites et des agglomérations par paquets strictement délimités sur le Plateau, de Saint-Gall à Genève.

Pourtant ce rapport offre une surprise de taille. Pour la première fois sans doute un texte officiel traite de manière positive le phénomène de polarisation autour de la ville de Zurich: «Centre national et international de la finance et de l'économie, la région de Zurich continue à jouer un rôle de premier

plan dans l'organisation du réseau de villes suisses. L'intégration de Zurich aux réseaux nationaux et internationaux de transports et de communication est vitale pour le développement économique de cette région, mais aussi du réseau de villes suisses». Et nouveauté encore, à propos du réseau, le rapport rappelle que la nécessaire coopération n'exclut pas la concurrence entre les villes. Enfin, volet européen, le rapport en appelle à l'effort des cantons, des régions et des villes en matière de collaboration transfrontalière, dans la perspective d'une «intégration dans l'organisation du territoire au niveau européen». ■

Oubliés...

(cfp) Il est peu probable que vous ayez entendu des anciens de la mobilisation 1939-1945 vous parler du «Détachement Champion». Il a pourtant existé et était destiné à la réhabilitation des soldats buveurs. Cantonné dans un des immeubles de l'institution bernoise «Arbeiterheim Tannenhof» à Gampelen (en français: Champion), près de la frontière neuchâteloise, ce détachement dépendait des Œuvres sociales de l'armée. Il recevait les soldats dont on pouvait espérer qu'ils perdraient l'habitude de boire sans mesure, manifestée pendant leur service actif. L'incorporation temporaire au «Détachement Champion» n'était pas considérée comme une punition, mais comme une cure de désintoxication. La solde et la compensation pour perte de salaire était maintenue. Occupés à des travaux agricoles, ayant un rayon de déconsignation (qui connaît ce terme militaire?) restreint, ils ne devaient pas avoir la tentation de boire de l'alcool. Le personnel d'encadrement renonçait à l'alcool s'il n'était pas abstinent dans la vie quotidienne.

Après une période sans congé, les «curistes» pouvaient disposer d'une permission, s'ils s'engageaient à ne pas boire d'alcool pendant leur séjour à leur domicile. S'ils réussissaient à respecter cet engagement, ils étaient libérés et retournaient à leur unité d'origine. En cas de rechute, le soldat passait en CVS (Commission de visite sanitaire) et était exclu de l'armée.

Le «Détachement Champion» était réservé aux soldats romands et tessinois. Il existait une unité semblable pour les soldats de langue allemande dans une institution appelée «Götschihof». ■